

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTE N° 26-2022

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales
Vu la demande présentée par le Directeur du camping Les Charmilles de Darbres, en vue d'organiser des parties de pétanque Rue des Platanes, sur l'espace de stationnement, le 30 mai 2022 de 10h à 16h,
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

Arrête :

Article 1

Le Directeur du Camping Les Charmilles de Darbres, 07170, est autorisé à utiliser le domaine public, Rue des Platanes, sur l'espace de stationnement, afin d'organiser, dans le strict respect des procédures sanitaires en vigueur, le lundi 30 mai 2022, entre 10h et 16h, pour l'organisation de parties de pétanque.

Article 2

La signalisation réglementaire, les mesures de sécurité ainsi que le protocole sanitaire en raison de la pandémie « covid 19 » seront mises en place par les soins et à la charge du pétitionnaire.

Article 3

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

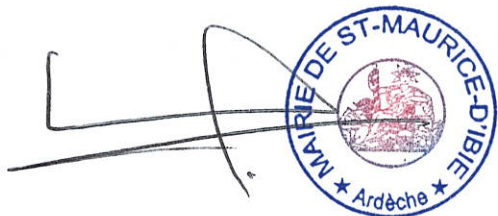
Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG

Madame la Directeur du camping des Charmilles

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIERE

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 25 mai 2022



Pierre-Henri CHANAL
Maire

Transmis en Sous-Préfecture et affiché le 25 mai 2022